

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
15 janvier 2018**

N° 01/2018

N° 37

Adopté à l'unanimité le 28 juin 2018

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme PRUNEAU – Mme DELAPORTE – Mme CLEMENT – M. ÖZTÜRK – Mme HEUGUES - M. BASSOUM – Mme LANDER – Mme BERTHELIER – M. LALOT – Mme VALS - M. BERTHIER – Mme PATUREAU – M. BA - M. BALABAN – M.BEN AZZOUZ - M. BONNIN – Mme LAMA - M. PEPIN – M. POMPON – M. RENOUF – M.TAVARES – M. CACHE

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. RAMBAUD à M. BERTHELIER,
- M. KHALID à M. BA,

ABSENTS ET EXCUSÉS

- M. BAYRAM,
- Mme MANAÏ-AHMADI,
- Mme PERIERS,
- M. PACAN,
- M. KONYALI,
- Mme MORAND,
- Mme FOLLAIN,
- M. BERNARD,

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M.TAVARES

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

FINANCES

(Rapporteur : M. Le Maire)

1. Budget annexe 2017 du Restaurant sur le Lac – Décision modificative n° 3,
2. Avance sur subvention 2018 au Comité des Œuvres Sociales ;

RESSOURCES HUMAINES

(Rapporteur : M. Le Maire)

3. Mise à jour du tableau des effectifs,

DIVERS

(Rapporteur : M. le Maire)

4. Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire,

- questions diverses

- questions des conseillers municipaux

M. le Maire : Nous vous proposons de commencer ce conseil municipal par la présentation d'un film, qui est un bilan de la journée de la fraternité.

On va déjà vous passer un film qui a été réalisé par M. Christian CORBE que la plupart d'entre vous connaît je pense, il travaille sur Chalette depuis longtemps puis je laisserai la parole à Hiba PRUNEAU qui vous fera un bilan rapide de la journée de la fraternité.

Mme Pruneau : Comme vous avez pu le voir cette journée, pour la deuxième édition, a eu un grand succès. Il faut compter 900 citoyens sur place. Cela a été cette année, un travail différent de la première année, un contexte différent puisque nous avons pu travailler en amont avec les citoyens et aussi avec les associations pour travailler sur toutes ces représentations. On voulait mettre en avant les valeurs de la République puisque c'est aussi représentatif de notre ville, Chalette. Je pense que les habitants, comme vous avez pu le voir ont été fiers de montrer aussi leur différence, leurs origines, leur culture à travers des danses, des chants et puis de partager un repas. Je pense que dans ces activités que l'on a pu proposer avec tous les services de la ville, et je tenais à renouveler mes remerciements, cela a été un travail assez conséquent, un travail en transversalité, des services techniques au service de la jeunesse, qui englobe la solidarité de proximité. Et puis pour vous donner quelques chiffres il faut savoir que cette année on a eu une hausse au niveau de la jeunesse ce qui est important, et notamment du quartier du plateau. C'était un axe fort à apporter au vu des derniers événements, que de travailler aussi avec la population du quartier du Château Blanc. Donc on a eu une hausse importante des jeunes qui représentaient quand même 44,2% à cette fête et principalement ces jeunes qui étaient du quartier Château Blanc et ensuite du Bourg. On a eu aussi 8% au niveau de l'Agglomération puisque on a étendu les invitations à cette journée afin que les habitants de l'Agglomération puissent y participer.

On a eu aussi des financeurs qui nous ont accompagnés dans ce projet et je les remercie, la Région, le Conseil Départemental, l'Etat et aussi la ville de Chalette qui ont participé au financement de cette journée. Je crois que la vidéo est très démonstrative de ce que représente la ville de Chalette. Tous ensemble, être acteur lors d'activités d'éducation populaire, d'activités autour du partage, de l'échange. Je pense que c'est une réussite et en tant qu'élue, aujourd'hui, moi je suis fière de pouvoir voir cette réalisation. C'est aussi pour cela que l'on doit continuer notre combat pour la ville de Chalette, pour ses habitants parce que c'est une richesse.

M. le Maire : *Merci.*

Alors c'est vrai que la journée de la Fraternité c'est une grosse organisation. Pour 2018 nous avons demandé à l'Agglo si elle pouvait nous prêter le complexe sportif du Château Blanc, ce qui nous affranchirait de la construction de ce village éphémère pour une journée. Le Président de l'Agglo nous a accordé gratuitement le complexe sportif ce qui fait donc que cette initiative 2018 se déroulera là-bas pendant les vacances de la Toussaint. L'Agglo nous prête par exemple le complexe sportif pour le repas des retraités, c'est pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber les activités sportives des scolaires. Comme c'est une initiative qui rentre dans le contrat de ville, en tous cas se sont des financements liés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, cela nous permettra de réaliser cette initiative 2018 au cœur des quartiers prioritaires et puis peut être aussi de le faire en lien avec Montargis puisque ce sont les mêmes quartiers prioritaires.

Merci à toute l'équipe municipale qui a porté ce projet avec Hiba Pruneau et tous les autres. Egalement merci à tous les services municipaux et à tous les citoyens qui se sont engagés dans cette journée. A travers ce petit film, pour lequel il faut remercier encore Christian CORBE, on mesure un peu mieux l'implication des citoyens dans cette journée.

Bien. L'objet de ce conseil municipal, c'est avant le 20 janvier, dans le cadre de la journée complémentaire, de procéder aux derniers ajustements budgétaires le cas échéant. Cette année il n'y a pas de décision modificative concernant le budget principal de la ville, puisqu'on me dit que tout a été fait en décembre. Par contre il y a une petite décision modificative sur le Restaurant du Lac, décision modificative n° 3.

AFFAIRE N° 1
BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SUR LE LAC
DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2017

Directeur de secteur : M. Somkine Jérémy

Service : Financier

Affaire suivie par : Melle Correia Marie-Josée

M. le Maire : Il faut procéder à des réajustements de crédits budgétaires, je vous propose donc la présente décision modificative n°3 détaillée ci-dessous au budget primitif de l'exercice 2017, pour un montant en dépenses et en recettes de + 25 959 euros.

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SUR LE LAC
DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 – Charges à caractère général : + 20 130

601 – Achats stockés matières premières (Alimentation)	+ 13 015
6061 – Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité)	+ 2 730
6070 – Boissons	+ 662
61558 – Autres biens mobiliers (réparations)	+ 940
6226 – Honoraires	+ 2 710
627 – Services bancaires et assimilés	+ 38
637 – Autres impôts taxes et versements assimilés	+ 35

012 – Charges de personnel et frais assimilés : + 5 829

6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1 250
6331 – Versement de transport	+ 65
6332 – Cotisations FNAL	+ 22
6333 – Participation employeur formation continue	+ 280
6335 – Versement obligatoire ouvrant droit à l'exonération taxe apprentissage	+ 70
6451 - Cotisations URSSAF	+ 2 233
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	+ 1 909

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION : **+ 25 959**

RECETTES

013 – Atténuations des charges : + 8 373

64191 – Crédit Impôt compétitivité emploi	+ 8 373
---	---------

70 – Produits de service et ventes diverses : + 17 586

7065 – Boissons alcoolisées à 20 %	+ 13 760
70650 – Boissons non alcoolisées à 10 %	+ 1 063
7066 – Prestations repas ccas semurpa	+ 2 763

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION : **+ 25 959**

Cette décision modificative a été entérinée par la Commission des Finances du 8 janvier 2018 ainsi que par le Conseil d'exploitation du 9 janvier 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2221-63 et R.2221-83 du CGCT,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre la présente décision modificative n°3 relative au budget primitif 2017 du budget annexe du Restaurant sur le Lac.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	24	
Votes contre		
Abstentions	1	- M. Caché

AFFAIRE N° 2
Avance sur subvention 2018 au comité des œuvres
sociales

Directeur de secteur : Martine Flot

Service : Financier

Affaire suivie par : Laurence Surieu

M. le Maire : Dans l'attente du vote des subventions aux différentes associations, le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal sollicite une avance sur subvention 2018.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre positivement à cette demande et d'accorder le versement d'une avance de 3 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, au profit du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, le versement d'une avance sur la subvention 2018, à hauteur de 3 000 €.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 3
Recrutement d'agent pour accroissement temporaire d'activité

Directeur de secteur : Sébastien JAKUBOWSKI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : M. Sébastien JAKUBOWSKI

M. le Maire : Je rappelle, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Je vous propose donc :

de m'autoriser à recruter :

- un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour occuper un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires afin de maintenir dans son emploi un agent, dont le contrat aidé arrive à son terme le 31/01/2018.

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1°,

DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	25	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 4
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 14 avril 2014, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

Décision n° 47/2017 : ANNULÉE

Décision n° 48/2017 : Convention avec Maître SENTENAC-MARGRAFF pour la tenue de consultations juridiques pour 2018

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'une convention entre Maître SENTENAC MARGRAFF, domiciliée à Bobigny (93),

pour la tenue de consultations juridiques mensuelles pour l'année 2018.

Il est précisé que le montant forfaitaire annuel de cette prestation est fixé à 7 118,61€ HT.

Décision n° 49/2017 : Recouvrements d'indemnités d'assurances

Il a été décidé :

- d'accepter les règlements de la SMACL pour un montant total de 34 741,15€ et d'inscrire ce montant sur le budget principal 2017 au compte 7788.

Décisions prises en matière de marchés publics et
soumises au contrôle de légalité

MP CL 37/2017 - Appel d'offres ouvert - prestations de service de transports - modification aux marchés n°8/14 et 9/14

Il a été décidé :

- de souscrire une modification aux marchés de transports n°8/14 et 9/14 ayant pour but de modifier le montant initial du marché dû à une augmentation du besoin en transport

- Lot n°1 – transports urbains

Montant maximal du marché initial	65 000,00 € HT
Augmentation du montant maximal du marché	15 000,00 € HT
Soit un nouveau montant maximal du marché	80 000,00 € HT

- Lot n°2 – transport associatifs

Montant maximal du marché initial	30 000,00 € HT
Augmentation du montant maximal du marché	11 000,00 € HT
Soit un nouveau montant maximal du marché	41 000,00 € HT

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

**Décisions prises en matière de marchés publics et
non soumises au contrôle de légalité**

**MP 19/17 marché à procédure adaptée - mission de maîtrise d'œuvre pour la
requalification des espaces privés et publics situés aux abords des immeubles de La
Folie.**

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée :

- **Mission de Maîtrise d'œuvre** attribué à TROISIEME PAYSAGE- 142, rue du Faubourg
Saint Denis – 75 010 PARIS avec un montant de 15 085 € hors taxes après négociation.

La part de la Ville s'élève à un montant de 4 525,50 € HT correspondant à 30% du montant
total.

MP 20/2017 marché à procédure adaptée – fourniture de plantes et de fleurs

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée :

- Lot n°1 - Achats de fleurs coupées, de bouquets, de petites plantes vertes ou fleuries, de
gerbes de cérémonies et de coussins, attribué à la société EURL LES 2 FLEURS, 46 Ter rue
Marceau - 45 120 CHALETTE SUR LOING pour un montant compris entre 1 900 € HT
minimum et 6 000 € HT maximum.

**MP 21/2017 - Marché à procédure adaptée - Stade du Bouy - Démolition des bâtiments et
équipements existants**

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée attribué à la société AGRI TERRITOIRES-
11, rue du Moulin – 45 410 RUAN avec un montant de 39 618,00 € hors taxes après mise
au point.

**MP 22/2017 – Marché à procédure adaptée - prestations d'infogérance de matériels
informatiques**

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée attribué à la société DACTYL BURO- 2 Avenue
de la Prospective– 18 021 BOURGES Cedex avec un montant annuel de 14 730 € HT.

La séance a été levée à 21h15

PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PRUNEAU

Mme DELAPORTE

Mme CLÉMENT

M. ÖZTÜRK

Mme HEUGUES

M. BASSOUM

Mme LANDER

Mme BERTHELIER

M. LALOT

Mme VALS

M. BERTHIER

Mme PATUREAU

M. BA

M. BALABAN

M. BEN AZZOUC

M. BONNIN

Mme LAMA

M. PEPIN

M. POMPON

M. RENOUF

M. TAVARES

M. CACHÉ

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 16 janvier 2018**